

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 18 OCTOBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan air-énergie-climat-territorial -  
Année 2019 - 4ème répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget au titre de l'exercice 2019 pour le dispositif d'aide aux communes "Fonds départemental pour la mise en oeuvre du plan-air-énergie-climat" s'élève à 5 900 000 €

Trois répartitions de crédits ont déjà été approuvées par la Commission permanente lors de ses réunions des 24 mai, 27 juin et 20 septembre 2019 pour un montant total de 2 189 023 €

Le Conseil départemental a été saisi, au titre de ce dispositif, de différentes demandes de subventions formulées par des Communes pour l'année 2019, et présentées en annexe 1.

Ces projets concernent des acquisitions de véhicules à motorisation électrique, l'installation de panneaux photovoltaïques, des travaux de rénovation énergétique sur bâtiments communaux, et l'aménagement d'une piste cyclable.

Le montant total des subventions départementales sollicitées s'élève à 1 632 286 € sur une dépense subventionnable de 3 014 645 € HT, selon le détail présenté en annexe 1.

Par ailleurs, la Commune de Saint-Marc-Jaumegarde sollicite une réaffectation de la subvention de 66 835 € allouée par la Commission permanente du 15 décembre 2017 pour la création d'un cheminement doux le long de la RD10 pour la liaison maison de retraite-village, sur une dépense subventionnable de 133 670 € HT (dossier n°AC-7263) au profit de la réalisation d'un cheminement doux le long de la RD10 pour la liaison rond-point des Savoyards-village, soit une subvention de 66 835 € sur une dépense subventionnable de 133 670 € HT (dossier n°AC-12756).

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL